



DDCT : Une injustice inacceptable pour la mobilisation des JOP 2024

En cette fin d'année 2024, une période censée être marquée par la joie des fêtes, nous devons malheureusement revenir sur une situation profondément préoccupante et inacceptable qui touche directement les agent.es mobilisés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Des promesses non tenues, un mépris manifeste

Pendant l'été 2024, la DDCT a exigé la présence des agent.es de plusieurs mairies d'arrondissement (12e, 14e, 19e, 20e) pour participer à l'organisation des JOP.

Ces missions incluaient notamment :

- La gestion des QR codes pour le Pass-Jeux,
- La préparation et le prêt de matériel pour les sites de festivités,
- Le traitement des demandes des associations impliquées dans les événements.

Ces agent.es ont été contraints de sacrifier leurs congés estivaux, avec une promesse claire : **une gratification exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 1 900 euros**, annoncée comme une reconnaissance de leur mobilisation et de leurs sacrifices.

Mais à la rentrée, une annonce brutale leur a été faite : les primes ne seraient finalement pas versées pour la majorité d'entre eux. La raison invoquée ? L'intensité de travail supposée insuffisante. Une justification non seulement floue, mais surtout méprisante envers les agent.es qui ont répondu présents dans des conditions parfois difficiles.

Une absence totale de transparence

Lors de la dernière FS SSCT de l'année du 4 novembre 2024, nous avons interpellé la Directrice de la DDCT sur cette situation :

- « Pourquoi des agent.es mobilisés ne sont-ils pas gratifiés ? »
- Sa réponse : « Les primes sont conditionnées à des critères d'intensité. »

Nous avons ensuite demandé : « Comment évaluez-vous cette intensité ? » Silence radio. Aucune réponse claire n'a été apportée. Pire encore, les critères évoqués semblent avoir été décidés a posteriori, en contradiction avec les engagements initiaux.

Dans notre état de droit, un contrat moral et professionnel repose sur une entente claire entre les parties. Les règles et les engagements doivent être fixés avant, et non après, le travail réalisé. En l'occurrence, la Ville de Paris a trahi la confiance de ses agent.es, laissant ces dernier.es démunis face à des critères d'attribution opaques et non expliqués.

Des conséquences humaines et professionnelles désastreuses

Cette manipulation et ce mépris ont un impact considérable :

- **Sur les agent.es eux-mêmes** : La frustration, la démotivation et un profond sentiment d'injustice pèsent désormais sur leur quotidien.
- **Sur leurs familles** : Après avoir sacrifié leurs congés d'été, ces agent.es comptaient sur cette gratification pour améliorer leur pouvoir d'achat en fin d'année, une période où les dépenses familiales sont particulièrement importantes.
- **Sur le collectif de travail** : Ce manque de reconnaissance fragilise le lien de confiance entre les agent.es et leur administration.

Une gestion arbitraire des primes

Parmi les plus touchés :

- Les agent.es d'accueil, réquisitionnés pour gérer les sites de festivités,
- Les agent.es de logistique, mobilisés pour des missions intensives en amont, pendant et après les JOP,
- Les équipes de la police municipale et de propreté, qui ont travaillé dans des conditions difficiles, souvent au-delà de leurs horaires habituels.

Ces agent.es ont toutes et tous contribué au succès des Jeux Olympiques et Paralympiques, au prix de sacrifices personnels et familiaux. Aujourd'hui, ils/elles se retrouvent, sans explication ni reconnaissance pour leur implication pour le service public.

Agir pour la reconnaissance des agent.es

Nous demandons que :

1. Les critères d'attribution des gratifications soient clarifiés et communiqués publiquement,
2. Les agent.es « réquisitionnés » reçoivent la gratification qui leur a été promise.

Nous ne lâcherons rien. Les agent.es de la DDCT méritent une reconnaissance à la hauteur de leur investissement. Ensemble, exigeons justice et équité pour toutes celles et ceux qui ont contribué au succès des JOP.

#JusticePourLesAgents #VilleDeParis #ReconnaissanceDesEfforts

La section DDCT de SUPAP FSU à votre ECOUTE tous les jeudis de 9h30 à 16h30 :
Contactez-nous au standard 0144681393 ou par mail à ddctsupapfsu@gmail.com

Vos mandaté.es santé travail - FSST : Catherine Albert, Thierry Fairfort, Jonathan Valquin, Anne Fardeau, Karima Remmani, Mehdi Ibdella...

Section DDCT UNSA miltone.goncalves@paris.fr Miltone Goncalves délégué syndical en santé sécurité au travail